



**EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 24/11/2023

Nombre de membres : - En exercice : 11

- Présents : 8

- Votants : 10

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal.

Absents représentés : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME - Karel NICOLETTA donne pouvoir à Rodolphe BIZET.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DELIBERATION N° 01 : Gestion des gîtes communaux du Comté de Grimaldi n° 2102 et 2104 – résiliation des deux gîtes de la convention gestion de planning de la Centrale de réservation du Syndicat Intercommunal de Valberg (SIV) et signature conventions de mandat avec les Gîtes de France

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la gestion des réservations des gîtes communaux en matière d'hébergement touristique est assurée pour une partie par la centrale de réservation du Syndicat Intercommunal de Valberg (SIV) et pour l'autre par la centrale de réservation des Gîtes de France.

Il indique que des changements d'habitudes de la clientèle ont été constatés, tant en matière de réservation que de type d'hébergement recherchés ; celle-ci s'oriente plus facilement sur des hébergements affichant un label correspondant à leurs attentes.

A cet effet, compte tenu de l'évolution des modes de consommation de la clientèle en matière de séjour dans un souci d'amélioration de son organisation et afin de pouvoir offrir à ses hébergements touristiques une visibilité maximale, la commune souhaite confier aux Gîtes de France, la gestion de deux autres gîtes communaux à savoir le gîte communal n° 2102 « La Primevère » et le gîte communal n° 2104 « Les Pensées » (gîtes ayant obtenu les agréments nécessaires) afin de pouvoir bénéficier de supports de promotion, de communication et de commercialisation plus adaptés au travers de leur centrale de réservation.

Pour cela et au préalable, il sera nécessaire de déposer auprès du SIV une demande de résiliation afin de les retirer de la convention de gestion de planning de leur centrale de réservation.

Oui l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de retirer de la convention de gestion de planning de la centrale de réservation du SIV les deux gîtes communaux à savoir le gîte communal n° 2102 « La Primevère » et le gîte communal n° 2104 « Les Pensées »,

AR Prefecture

006-210600169-20231129-01_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour procéder à la résiliation auprès du SIV de ces deux gîtes de la convention de gestion de planning de leur centrale de réservation,
- ACCEPTE que la gestion et la commercialisation des deux gîtes communaux à savoir le gîte communal n° 2102 « La Primevère » et le gîte communal n° 2104 « Les Pensées », soit confié aux Gîtes de France avec la mise en place des conventions de mandat,
- ADOPTE les Conventions de Mandat de Gestion soumises par Gîtes de France pour les deux gîtes cités, ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

<u>VOTES</u> :	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------	-----------	------------	----------------

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Roland GIRAUD



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes**

AR Prefecture

006-210600169-20231129-01_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023